

tions de la terre mettent en pratique les principes de la protection, elle ouvre ses ports au monde entier. Elle peut croire montrer de la magnanimité comme grande nation, mais, après tout, quand on étudie sa situation, on constate qu'une grande partie des classes pauvres est dans la pauvreté, la misère et la souffrance jusqu'à un certain point sans travail, sans nourriture. En lisant ce qui se rapporte aux importations de l'Angleterre, pour l'année dernière, je constate qu'elle a importé pour la consommation pas moins de £155,000,000 de marchandises fabriquées, absolument prêtes à l'usage et destinées à être vendues à ses habitants. Cette somme formerait environ \$750,000,000. Assurément environ la moitié de cette somme a été payée pour la main-d'œuvre. Une partie a été payée aux artisans des Etats-Unis, une partie à l'Allemagne et une autre partie à la France; mais toute la somme serait d'environ \$175,000,000 payés pour la main-d'œuvre étrangère, tandis que nos compatriotes de là-bas souvent vivaient dans un état voisin de la misère et de la pénurie et manquaient de travail. Bien que l'on puisse juger prudent de donner aux grandes masses du peuple les choses nécessaires à la vie, au plus bas prix possible, je crois qu'il y a un point qu'une nation ne doit pas dépasser, et il est de son devoir, dans l'exercice de sa politique fiscale, de s'occuper des intérêts les plus chers de toutes les classes de ses habitants et d'essayer de trouver un moyen qui permette son peuple de gagner honnêtement sa vie et de contribuer au progrès et à la prospérité du pays où il réside. C'est une des caractéristiques de la protection qui, à mon sens, doit être admirée. Nous ignorons jusqu'à quel temps l'Angleterre pourra continuer à mettre en application les principes du libre-échange. Sans doute elle est immensément riche; elle peut faire ce qui lui plaît.

Il est question dans l'adresse de la loi des banques. S'il y a dans la législation un item qui devrait être étudié avec soin par cette Chambre c'est la loi des banques. Nous avons souffert sérieusement d'un abus des pouvoirs accordés aux corporations, d'un abus qui a fait perdre au public, aux actionnaires et aux déposants de très fortes sommes d'argent qui a permis

à certaines gens de les voler virtuellement et de les jeter sur le pavé. Nous voulons parler de l'adoption d'une loi qui protégerait amplement tous les intéressés qui confieraient leur argent à une banque. Je pense que, pour obtenir ce résultat, l'inspection faite par le gouvernement, telle que décrite par l'honorable sénateur de Toronto-ouest (M. Campbell), est d'une nécessité absolue.

Le gouvernement devrait, au moins, faire l'examen de toutes les transactions de la maison-mère. Bien plus, les inspecteurs nommés par le bureau de direction pour inspecter les succursales devraient faire devant un commissaire une déclaration tendant à promettre qu'ils feront fidèlement et le mieux possible leurs devoirs comme inspecteurs d'une certaine succursale et feront avec soin un rapport des affaires de cette succursale telles qu'ils les trouveront, non seulement à la maison-mère, mais au département des Finances, où il en sera fait un dossier et où il sera étudié par le commis de ce département chargé de faire un tel travail. Si, après un examen minutieux, il a trouvé quelque chose qui trahisse de la malhonnêteté ou de la négligence, il devra en faire rapport immédiatement à la maison-mère. Je suis certain qu'une pareille mesure recevra toute l'attention que nous pouvons lui donner.

Il est question dans l'adresse d'une augmentation de représentation dans cette Chambre-ci. Il s'agit de s'écarter de la règle qui a été suivie pour la nomination des sénateurs. Il aurait valu mieux que le gouvernement eût remis la discussion de cette question jusqu'à ce qu'une augmentation de représentation eût été donnée à ces provinces dans l'autre branche du parlement. Par contre, nous avons bien besoin d'une voix puissante pour demander, au point de vue de la représentation, que l'acte de la confédération soit amendé, pour réduire le nombre des membres du parlement dans les deux Chambres. Le peuple du Canada possède un trop grand nombre de gouvernants ici et dans l'autre Chambre. Si notre population augmente, comme quelques-uns l'ont prédit, et atteigne le nombre de vingt millions d'ici à vingt ans, quelle sera la représentation dans cette Chambre-ci?

L'hon. M. McMULLEN.